

**FRANCOIS PARENT**  
**CHATEAU DES GUETTES**  
Société par Actions Simplifiée au capital de 32 000 Euros  
Siège social : 14 bis, rue Pierre Joigneaux - 21200 BEAUNE

420 425 969 R.C.S. DIJON

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1er DECEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept,  
Le 1er décembre, à neuf heures.

Les associés de la S.A.S FRANCOIS PARENT CHATEAU DES GUETTES se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par lettre simple, adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Mathias PARENT, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Caroline PARENT, exerçant également les fonctions de Directrice Générale, est désignée comme secrétaire.

La S.A.S. CABINET COUREAU, Commissaire aux Comptes de la Société, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 500 actions sur les 500 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été tenus à la disposition des associés au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

d

MP

JPG

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Modification de la dénomination sociale,
- Modification corrélative des statuts,
- Adoption d'un nom commercial,
- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président indiquant les motifs des modifications à intervenir.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social de BEAUNE (21200) 14 bis, rue Pierre Joigneaux à **POMMARD (21630) 1, place de l'Europe, et ce à compter de ce jour, 1er Décembre 2017.**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts « SIEGE SOCIAL » de la manière suivante :

### ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à **POMMARD (21630) 1, place de l'Europe.**

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

MP

ATG

OP

### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de **supprimer le terme « CHATEAU DES GUETTES »** de la dénomination sociale et donc d'adopter, à compter de ce jour, comme dénomination sociale :

**FRANCOIS PARENT**

au lieu et place de la dénomination **FRANCOIS PARENT CHATEAU DES GUETTES** qui n'a plus lieu d'être.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### QUATRIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 3 des statuts « DENOMINATION » de la manière suivante :

#### ARTICLE 3 - DENOMINATION

La dénomination de la société est :

**FRANCOIS PARENT**

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'adopter le nom commercial suivant à compter de ce jour :

**MAISON PARENT-GROS**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide avec effet au 1<sup>er</sup> Décembre 2017, de modifier l'objet social afin d'englober les activités suivantes :

- Achat, vente et exploitation de licence IV sous toutes ses formes.
- Evènementiel, œnotourisme, élaboration et commercialisation de produits cosmétiques, vinothérapie.

MP

CP

ATPG

- L'exploitation de tous domaines viticoles et agricoles, de toutes parcelles de terres plantées ou non plantées et de tous immeubles bâtis ou non bâtis dépendant des domaines ou pouvant être utiles à ceux-ci.

La société pourra créer, acquérir, vendre, prendre ou donner à bail, gérer et exploiter directement ou indirectement tous vignobles et toutes terres, tous bâtiments, tous matériels et objets mobiliers.

- La construction, la rénovation, la prise à bail et l'exploitation de gîtes, chambres d'hôtes et tables d'hôtes, l'organisation de réunions, de séminaires et d'excursions, la location de salles et d'espaces pour tous types de réception, l'achat et la vente de produits régionaux (végétaux ou non), huile d'olives et de souvenirs.

- Galerie d'art, équipements de la maison et de la personne.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### SEPTIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 2 des statuts « OBJET » dont la rédaction est désormais la suivante :

#### ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- Exploitation d'un fonds de commerce de vins, spiritueux, eaux de vie, alcools et toutes boissons (achat de raisins, vinification, transformation ...).

- Achat, vente et exploitation de licence IV sous toutes ses formes.

- Evènementiel, œnotourisme, élaboration et commercialisation de produits cosmétiques, vinothérapie.

- L'exploitation de tous domaines viticoles et agricoles, de toutes parcelles de terres plantées ou non plantées et de tous immeubles bâtis ou non bâtis dépendant des domaines ou pouvant être utiles à ceux-ci.

La société pourra créer, acquérir, vendre, prendre ou donner à bail, gérer et exploiter directement ou indirectement tous vignobles et toutes terres, tous bâtiments, tous matériels et objets mobiliers.

- La construction, la rénovation, la prise à bail et l'exploitation de gîtes, chambres d'hôtes et tables d'hôtes, l'organisation de réunions, de séminaires et d'excursions, la location de salles et d'espaces pour tous types de réception, l'achat et la vente de produits régionaux (végétaux ou non), huile d'olives et de souvenirs.

- Galerie d'art, équipements de la maison et de la personne.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

cl

MR

DAPG

**HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président  
Monsieur Mathias PARENT



Madame Anne Françoise PARENT  
*Es personne & es qualités*



La secrétaire  
Madame Caroline PARENT



**COPIE CERTIFIEE  
CONFORME  
A L'ORIGINAL**



MP

AFPG

CP



## DEVIS FRANCOIS PARENT

Dossier N° : FRANCOIS PARENT (Ref: NRCO349622)

Suivi par : Gaëlle PEQUIGNOT

Téléphone : 02 47 60 62 70

Organisme : ANDRE et Associés

| Insertion                                   | Coût            |
|---|-----------------|
| Terres de Bourgogne ( 21 )<br>le 22/12/2017 | 186,15 €        |
| TVA (20%)                                   | 37,23 €         |
| <b>Total euros TTC</b>                      | <b>223,38 €</b> |

| Vente(s) annexe(s)     | Prix unit. | Qté. | Coût          |
|------------------------|------------|------|---------------|
| Justificatif numérique |            |      | 0,20 €        |
| TVA (20%)              |            |      | 0,04 €        |
| <b>Total euros TTC</b> |            |      | <b>0,24 €</b> |

|                  |                 |
|------------------|-----------------|
| <b>Total HT</b>  | <b>186,35 €</b> |
| <b>Total TVA</b> | <b>37,27 €</b>  |
| <b>Total TTC</b> | <b>223,62 €</b> |

FRANCOIS PARENT  
CHATEAU DES GUETTES  
Société par Actions Simplifiée au capital de 32 000 Euros  
Siège social : 14 bis, rue Pierre Joigneaux - 21200 BEAUNE  
420 425 969 R.C.S. DIJON  
L'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er Décembre 2017 a décidé avec effet au 1er Décembre 2017 de :  
- transférer le siège social du 14 bis, rue Pierre Joigneaux - 21200 BEAUNE au 1, place de l'Europe - 21630 POMMARD  
- supprimer le terme « CHATEAU DES GUETTES » de la dénomination sociale pour ne conserver que « FRANCOIS PARENT »  
- d'étendre l'objet social aux activités suivantes : achat, vente et exploitation de licence IV sous toutes ses formes - événementiel, œnotourisme, élaboration et commercialisation de produits cosmétiques, vinothérapie - exploitation de tous domaines viticoles et agricoles, de toutes parcelles de terres plantées ou non plantées et de tous immeubles bâtis ou non bâtis dépendant des domaines ou pouvant être utiles à ceux-ci - la société pourra créer, acquérir, vendre, prendre ou donner à bail, gérer et exploiter directement ou indirectement tous vignobles et toutes terres, tous bâtiments, tous matériels et objets mobiliers - la construction, la rénovation, la prise à bail et l'exploitation de gîtes, chambres d'hôtes et tables d'hôtes, l'organisation de réunions, de séminaires et d'excursions, la location de salles et d'espaces pour tous types de réception, l'achat et la vente de produits régionaux (végétaux ou non), huile d'olives et de souvenirs - galerie d'art, équipements de la maison et de la personne  
Les statuts ont été modifiés en conséquence.  
Pour avis

Fait à Tours, le 12 Décembre 2017

Bon pour accord

*Bon pour Accord*

*MPA*

Devis établi sur la base du tarif en vigueur, révisable dès la publication du nouveau tarif préfectoral. La date de parution n'est donnée qu'à titre indicatif. Elle devient effective à la date d'acceptation du devis par le client, et dans la mesure où elle peut encore être respectée. Commande à valider 3 jours avant la parution. La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet de valider les éléments du texte. Selon le support choisi, la présentation peut être différente.



**FRANCOIS PARENT**  
**CHATEAU DES GUETTES**

Société par Actions Simplifiée au capital de 32 000 Euros  
Siège social : 14 bis, rue Pierre Joigneaux - 21200 BEAUNE

420 425 969 R.C.S. DIJON  
-----

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> Décembre 2017 a décidé avec effet au 1<sup>er</sup> Décembre 2017 de :

- transférer le siège social du 14 bis, rue Pierre Joigneaux - 21200 BEAUNE au 1, place de l'Europe - 21630 POMMARD
- supprimer le terme « CHATEAU DES GUETTES » de la dénomination sociale pour ne conserver que « FRANCOIS PARENT »
- d'étendre l'objet social aux activités suivantes : achat, vente et exploitation de licence IV sous toutes ses formes - événementiel, oenotourisme, élaboration et commercialisation de produits cosmétiques, vinothérapie - exploitation de tous domaines viticoles et agricoles, de toutes parcelles de terres plantées ou non plantées et de tous immeubles bâtis ou non bâtis dépendant des domaines ou pouvant être utiles à ceux-ci - la société pourra créer, acquérir, vendre, prendre ou donner à bail, gérer et exploiter directement ou indirectement tous vignobles et toutes terres, tous bâtiments, tous matériels et objets mobiliers - la construction, la rénovation, la prise à bail et l'exploitation de gîtes, chambres d'hôtes et tables d'hôtes, l'organisation de réunions, de séminaires et d'excursions, la location de salles et d'espaces pour tous types de réception, l'achat et la vente de produits régionaux (végétaux ou non), huile d'olives et de souvenirs - galerie d'art, équipements de la maison et de la personne

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis

## AUTORISATION POUR INSTALLER LE SIEGE SOCIAL

Les soussignés :

**Monsieur Mathias PARENT et Madame Caroline PARENT, agissant en qualité de cogérants de :**

**S.C.I. C.L.E.M**

Société Civile Immobilière au capital de 1 000 Euros, dont le siège social se situe à POMMARD (21630) 1, place de l'Europe, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 824 574 479,

Société propriétaire d'un bien immobilier situé 1, place de l'Europe - 21630 POMMARD, autorise la **S.A.S. FRANCOIS PARENT**, Société par Actions Simplifiée au capital de 32 000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 420 425 969, à installer son siège social dans une partie de l'immeuble ci-dessus désigné et à y recevoir son courrier.

FAIT A POMMARD  
Le 1<sup>er</sup> Décembre 2017  
En deux exemplaires

**Monsieur Mathias PARENT**



**Madame Caroline PARENT**



PERSONNE MORALE

Declaration n°  
Reçue le  
Transmise le

- Dénomination, forme juridique, capital
Transfert de siège
Reprise d'activité
Prise d'activité d'une société créée sans activité
Déclaration relative à un établissement : (ouverture, modification, transfert, mise en location gérance, gérance-mandat, fermeture)
Dissolution : avec poursuite d'activité / sans poursuite d'activité
Cessation totale d'activité sans disparition de la personne morale (mise en sommeil)
GIE-GEIE
Autre

REMPLIR DANS TOUS LES CAS les cadres n° 1, 2, 21, 22 ET LES MENTIONS NOUVELLES OU MODIFIEES en indiquant la date de l'événement

RAPPEL D'IDENTIFICATION AVANT MODIFICATION

N° UNIQUE D'IDENTIFICATION [4.2.014.2.5.9.6.9]
IMMATRICULATION AU RCS DU GREFFE DE : DIJON
AU RM DANS LE DEPT DE :
Dénomination/Sigle ERANCOIS PARENT CHATEAU DES GUETTES
Forme juridique Société par Actions Simplifiée
Siège ou 1° établissement en France pour les sociétés étrangères : rés., bât., n°, voie, lieu-dit 14 bis rue Pierre Jaignaux
Code postal [2.1.1.2.0.0] Commune BEAUNE

UNIQUEMENT POUR LA SOCIÉTÉ À ASSOCIÉ UNIQUE. L'associé unique assume-t-il personnellement la direction de la société oui non
Date DECLARATION RELATIVE À LA MODIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

0.1.1.1.2.0.1.7 DÉNOMINATION ERANCOIS PARENT
Forme Juridique
Société réduite à un associé unique
Durée de la personne morale
Date de clôture de l'exercice social
Capital : montant, unité monétaire
Si capital variable : Montant minimum
Continuation de la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social
Reconstitution des capitaux propres
RUPTURE ANTICIPÉE DU CONTRAT D'APPUI

DECLARATION RELATIVE À UN ÉTABLISSEMENT ET À L'ACTIVITÉ

Cette demande concerne : OUVREURE FERMETURE MODIFICATION TRANSFERT LOCATION-GÉRANCE GÉRANCE-MANDAT
Date ÉTABLISSEMENT TRANSFÉRÉ OU FERMÉ

3.0.1.1.1.2.0.1.7 ANCIEN ÉTABLISSEMENT : Siège Siège-Établissement principal
Établissement principal Secondaire Premier établissement en France d'une société étrangère
Adresse : rés., bât., n°, voie, lieu-dit (si différente de celle du cadre 2)
Code postal Commune
Date POUR UN TRANSFERT : Destination Vendu Fermé Autre
Si maintien d'une activité, de ce fait, l'établissement est Siège Principal Secondaire
POUR UNE FERMETURE : Destination Supprimé Vendu Autre
Si cessation d'emploi de tout salarié : date Suite sur intercalaire M'

ÉTABLISSEMENT CRÉÉ OU MODIFIÉ

0.1.1.1.2.0.1.7 ADRESSE : rés., bât., app., étage, n°, voie, lieu-dit [place de l'Europa]
Code postal [2.1.6.3.0] Commune POMMARD
L'ÉTABLISSEMENT DEVIENT : Siège Siège-Établissement principal Établissement principal Secondaire (cocher uniquement si changement de nature de l'établissement)
Contrat de domiciliation : Nom du domiciliataire N° unique d'identification
Pour l'ouverture d'établissement(s) situé(s) dans un autre État membre de l'UE ou de l'EEE, indiquer le pays, le lieu et le N° d'immatriculation sur l'intercalaire M'.
Date POUR UN ÉTABLISSEMENT MODIFIÉ : Présence de salarié Oui Non
POUR UN ÉTABLISSEMENT CRÉÉ : s'il est secondaire, est-il permanent et dirigé par une personne ayant le pouvoir de lier des rapports juridiques avec les tiers Oui Non

ACTIVITÉ ORIGINE DU FONDS OU ORIGINE DE L'ACTIVITÉ

0.1.1.1.2.0.1.7 ACTIVITÉ Permanente Saisonnière / Ambulante
Activité(s) exercée(s) dans l'établissement : EXTENSION ACTIVITE VOIR ANNEXE
ACTIVITE ANCIENNE DEMEURE L'ACTIVITE PRINCIPALE
Indiquer la nature de l'activité la plus importante en ne cochant qu'une seule case :
Fabrication, production Bâtiment, travaux publics Commerce de gros
Commerce de détail en magasin (surface : m²) Commerce de détail sur marché
Commerce de détail sur Internet Autres précisez
L'activité principale de cet établissement devient-elle l'activité principale de l'entreprise oui non
Adjonction d'activité
Suppression partielle d'activité par : Disparition Vente
Reprise par le propriétaire Autre
ORIGINE DU FONDS OU ORIGINE DE L'ACTIVITÉ
Création, passer au cadre suivant Reprise Achat Apport
Location-gérance Gérance-mandat Autre
Précédent exploitant : N° unique d'identification
Nom de naissance / Dénomination
Nom d'usage Prénoms
Achat, Apport (sauf pour fonds artisanal et achat dans le cadre d'un plan de cession)
Journal d'Annonces Légales : date de parution
Nom du journal :
Location-gérance - Gérance-mandat
Dates du contrat : début fin
Renouvellement par tacite reconduction oui non
Loueur du fonds ou Mandant du fonds
Nom de naissance / Dénomination
Nom d'usage Prénoms
Domicile / Siège
Code postal Commune
Pour la gérance-mandat : N° unique d'identification du mandat Greffe d'immatriculation

NOM COMMERCIAL ENSEIGNE

0.1.1.1.2.0.1.7 NOM COMMERCIAL MAISON PARENT-GROS
ENSEIGNE JEFFERSON'S CLUB
EFFECTIF SALARIÉ de l'établissement créé :
Date d'embauche du 1° salarié
Effectif salarié de l'entreprise dont : apprentis VRP

FONDS DONNÉ EN LOCATION-GÉRANCE OU EN GÉRANCE-MANDAT

0.1.1.1.2.0.1.7 ADRESSE rés., bât., n°, voie, lieu-dit
Code postal Commune Salariés présents oui non
MISE EN LOCATION-GÉRANCE Totalité du fonds Une partie du fonds, laquelle
Locataire-gérant ou Gérant-mandataire : Nom, nom d'usage, prénoms/dénomination
Pour la gérance-mandat : N° unique d'identification du gérant-mandataire Greffe d'immatriculation/Département pour RM
Domicile/Siège : Code postal Commune

DECLARATION RELATIVE AUX DIRIGEANTS, AUX ASSOCIÉS, AUX PERSONNES AYANT LE POUVOIR GÉNÉRAL D'ENGAGER LA SOCIÉTÉ, AUX PERSONNES ASSURANT LE CONTRÔLE, AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

18 POUR DECLARATION DE MODIFICATION Nouveau Partant cadre bis
Modification de la situation personnelle Maintenu ancienne qualité
QUALITÉ
Nom de naissance
Nom d'usage Prénom
Né(e) le à Nationalité
Dénomination, forme juridique
Domicile/Siège
Code postal Commune
Pour une personne morale Lieu et N° d'immatriculation
Représentant (si obligation de désignation) remplir cadre 9 de l'intercalaire M3
PARTANT : Nom de naissance, nom d'usage, prénom/Dénomination, forme juridique
Pour le régime TNS : N° de sécurité sociale

AIDE AUX CHÔMEURS CRÉATEURS OU REPRENEURS D'UNE ENTREPRISE (ACCRE)

Une demande d'ACCRE est déposée avec cette déclaration, dans ce cas, remplir l'imprimé spécifique pour chaque personne bénéficiaire

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

0.1.1.1.2.0.1.7 OBSERVATIONS : Transfert siège social - modification dénomination sociale - adoption nom commercial - extension objet avec activité ancienne qui reste l'activité principale
Adresse de correspondance Déclarée au cadre n°2 Autre
Code postal Commune Tél. Fax/mél.

LE REPRÉSENTANT LÉGAL
LE MANDATAIRE ayant procuration
AUTRE PERSONNE Justifiant d'un intérêt
Cerifié l'exactitude des renseignements donnés
Fait à BEAUNE Le 01/12/2017
Nombre d'intercalaire(s) M3 ou M3 Sarl/Selari : 0
Nombre d'intercalaire(s) M' : 0 de volet(s) TNS : 0
Nombre d'imprimé(s) ACCRE : 0
SIGNATURE Déclaration n°

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux personnes physiques à ce questionnaire. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification, pour les données les concernant, auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

**FRANCOIS PARENT  
CHATEAU DES GUETTES**

Société par Actions Simplifiée au capital de 32 000 Euros  
Siège social : 14 bis, rue Pierre Joigneaux - 21200 BEAUNE

420 425 969 R.C.S. DIJON  
-----

**ACTIVITES EXERCEES POUR IMPRIME M2**

**Activité principale (activité ancienne) :**

- Exploitation d'un fonds de commerce de vins, spiritueux, eaux de vie, alcools et toutes boissons (achat de raisins, vinification, transformation ...).

**Activité secondaire (extension) :**

- Achat, vente et exploitation de licence IV sous toutes ses formes.

- Evènementiel, œnotourisme,

- L'exploitation de tous domaines viticoles et agricoles, de toutes parcelles de terres plantées ou non plantées et de tous immeubles bâtis ou non bâtis dépendant des domaines ou pouvant être utiles à ceux-ci.

La société pourra créer, acquérir, vendre, prendre ou donner à bail, gérer et exploiter directement ou indirectement tous vignobles et toutes terres, tous bâtiments, tous matériels et objets mobiliers.

- La construction, la rénovation, la prise à bail et l'exploitation de gîtes, chambres d'hôtes et tables d'hôtes, l'organisation de réunions, de séminaires et d'excursions, la location de salles et d'espaces pour tous types de réception, l'achat et la vente de produits régionaux (végétaux ou non), huile d'olives et de souvenirs.

- Galerie d'art, équipements de la maison et de la personne.

Fait à POMMARD

En 2 exemplaires

Le 1<sup>er</sup> Décembre 2017

Monsieur Mathias PARENT

